

**Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 9 février 2021 de M<sup>me</sup> et MM. Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Pascal Altenbach, Luc Barthassat, Marie-Agnès Bertinat, Rémy Burri, Pierre de Bocard, Didier Lyon, Luc Zimmermann, Vincent Schaller, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Facilitons l'accès aux installations sportives grâce à des partenariats avec nos clubs».**

*20 mars 2023*

**Rapport de M. Timothée Fontolliet.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 17 novembre 2021. La commission s'est réunie les 20 janvier, 24 mars, 5 mai, 25 août et 15 septembre 2022 ainsi que le 12 janvier 2023 sous la présidence de MM. Luc Zimmermann et Christo Ivanov. Les notes des séances ont été prises par M<sup>me</sup> Juliette Gaultier, Mme Jade Perez, M. Daniel Zaugg et M. Nicolas Nicastro, que le rapporteur remercie chaleureusement.

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Le plan directeur des sports de la Ville de Genève<sup>1</sup> pour les années 2016-2020 indique en page 9 du fascicule sous la rubrique intitulée «Le sport, des installations de qualité, polyvalentes et accueillantes» des éléments importants ancrant ainsi ses actes dans une politique sportive dynamique et ambitieuse, à la hauteur des défis à relever pour aujourd'hui et pour l'avenir, soit:

- mettre à niveau les centres sportifs en regard des nouvelles pratiques sportives;
- optimiser la disponibilité et la convivialité des équipements sportifs;
- proposer de nouveaux centres sportifs polyvalents garantissant un usage maximal des locaux ainsi que des installations réversibles permettant de répondre aux évolutions des pratiques sportives;
- collaborer au développement des infrastructures destinées à l'agglomération du Grand Genève aux côtés du Canton et des communes genevoises.

**Considérant:**

- les bienfaits indiscutables de la pratique du sport sur notre santé;

---

<sup>1</sup> [https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_3/Administration/plan-directeur-des-sports-de-la-ville-de-geneve.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_3/Administration/plan-directeur-des-sports-de-la-ville-de-geneve.pdf)

- que d’après l’Office fédéral de la santé publique (OFSP), les adultes devraient dans l’idéal faire de l’exercice d’intensité moyenne pendant deux heures et demie par semaine au moins;
  - le rôle que revêt le sport en matière de cohésion sociale;
  - que le sport est un outil d’intégration qui véhicule des valeurs de respect, de tolérance et d’effort;
  - que les infrastructures sportives existantes ne répondent plus à la forte demande des usagers;
  - que la pratique du sport ne devrait pas être limitée pour des questions d’accessibilité horaire aux installations;
  - la concurrence entre les particuliers et les associations sportives pour l’accès aux infrastructures;
  - le coût de la réalisation de nouvelles installations sportives;
  - que l’extension des horaires permet de faciliter l’accès aux installations, mais requiert d’adapter les horaires du personnel;
  - que cela n’est pas toujours possible pour des raisons organisationnelles ou budgétaires;
  - que certaines activités sportives ne peuvent pas avoir lieu faute de personnel, notamment en soirée ou le week-end;
  - que les clubs sportifs pourraient se substituer aux concierges ou aux gardiens en dehors des heures ouvrables habituelles;
  - qu’il s’agirait de confier à un club sportif l’utilisation d’une installation sportive sous sa propre responsabilité, en définissant les modalités de cette mise à disposition dans un contrat de confiance;
  - que grâce à ces partenariats, des activités sportives pourraient avoir lieu le soir ou le week-end sur des installations habituellement fermées,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’établir un contrat de confiance entre les clubs sportifs et l’administration municipale stipulant les conditions d’utilisation des installations sportives pendant et en dehors des heures d’ouverture habituelles;
  - d’adapter au besoin le règlement des installations sportives de la Ville de Genève (LC 21 711).

### **Séance du 20 janvier 2022**

*Audition de M. Christo Ivanov, motionnaire*

M. Ivanov indique qu’il a déposé cette motion il y a quasiment une année avec un certain nombre de cosignataires d’autres partis dont le Parti libéral-

radical, Le Centre et le Mouvement citoyens genevois. En effet, il s'est rendu compte puisqu'il est souvent sur les terrains de sports, en l'occurrence ceux de la Ville (Bout-du-Monde et Vessy), qu'il y a un véritable problème au niveau des horaires. L'hiver par exemple, le centre sportif de Vessy ferme à 16h. Or, il y a certains sports où il y a des jeunes qui s'entraînent et qui ont des matchs. Il y a donc des problèmes au niveau des infrastructures concernant la disponibilité des équipements sportifs. Il en est de même pour les Evaux où la Ville est actionnaire à hauteur de 35%. Le centre sportif des Evaux est fermé le week-end du 15 décembre au 15 février, ce qui pose un certain nombre de problèmes. L'objectif de cette motion est à la fois de mettre à niveau les centres sportifs en regard des nouvelles pratiques sportives, d'optimiser la disponibilité et la convivialité des équipements sportifs, de proposer de nouveaux centres sportifs polyvalents garantissant un usage maximal des locaux ainsi que des installations réversibles permettant de répondre aux évolutions des pratiques sportives et de collaborer au développement des infrastructures destinées à l'agglomération du Grand Genève aux côtés du Canton et des communes genevoises. Un des problèmes également soulevé dans les considérants, c'est qu'il y a un véritable problème lié aux infrastructures. Par exemple à Varembe, on a beaucoup de terrains qui ne répondent pas aux normes nationales voire internationales, on a le même problème à la patinoire des Vernets. Au niveau du foot, le stade de Varembe ou celui du Bois-de-la-Bâtie ne sont pas aux normes. C'est le cas dans d'autres communes où les clubs jouent par dérogation. C'est le même problème dans les salles de gym où les clubs de basket et de volleyball s'entraînent et où il n'y a même pas 50 cm entre la ligne de touche et le mur.

L'idée de cette motion est d'établir un contrat de confiance entre les clubs sportifs et l'administration municipale stipulant les conditions d'utilisation des installations sportives pendant et en dehors des heures d'ouverture. Dans les périodes creuses, le personnel a besoin de récupérer des heures puisqu'à la saison estivale les centres sportifs sont souvent ouverts jusqu'à 22h voire plus. L'idée est donc de responsabiliser les clubs et qu'ils fassent un partenariat avec la Ville et quand le préposé ne peut pas être là et que les clubs ont des activités, qu'il y ait un référent dans les clubs et que ce référent puisse se substituer au fonctionnaire pour que les activités des clubs puissent perdurer. Cela permettrait ainsi d'optimiser l'utilisation des terrains dans l'intérêt général.

Une commissaire demande qui devient responsable du matériel si on laisse les clefs à une association. Elle demande à qui donne-t-on les clefs, est-ce qu'il n'y aurait pas dans ce cas-là certains clubs favorisés. Il y a l'exemple du boulodrome qui était géré par une association de boulistes qui étaient également ceux qui tenaient le bistrot. Il y avait l'idée d'ouvrir plus longtemps mais c'était eux qui décidaient quand la halle était ouverte ou pas.

M. Ivanov répond que les pratiquants sont déjà ciblés, les plannings sont déjà faits à l'avance, ils sont identifiés. Ça paraît relativement simple que le responsable de la formation du club ou le responsable des entraîneurs qui vient quasiment tous les jours au centre sportif est connu du personnel. M. Ivanov précise que l'objectif de cette motion c'est de trouver une solution, il pourrait y avoir par exemple un système de badge. Par exemple, les seniors du Servette Rugby Club s'entraînent une fois par semaine à Balexert et il y a un accord avec le responsable de Balexert ou le club ferme les vestiaires. Il y a déjà un contrat de confiance qui existe à ce niveau-là. Effectivement il y a une double problématique, ça demande une autre organisation au niveau du matériel pour éviter les vols. La personne devrait être la première arrivée et la dernière arrivée. Il y a également un problème de sécurité. Si on doit responsabiliser les personnes, il y a un problème relativement plus large. M. Ivanov a l'impression que c'est une piste intéressante pour pallier l'absence d'un gardien et que les clubs puissent continuer de s'entraîner.

La même commissaire demande s'il y a une vraie demande, s'il s'agit d'un besoin auprès de plusieurs clubs.

M. Ivanov répond en disant que par exemple hier il est allé au club de football de Champel qui a plus de 500 enfants qui pratiquent le football qui étaient sur deux ou trois terrains dont les synthétiques à l'entrée. Il rappelle que le Municipal avait voté un deuxième terrain à Vessy qui ne s'est jamais réalisé. Tout le monde s'entraîne sur un terrain et il y avait le 19 janvier environ 80-100 enfants sur le terrain que partagent le rugby et le football américain. Il y a des clubs qui ont des championnats même l'hiver.

La commissaire demande si l'idée serait d'avoir davantage de créneaux horaires pour éviter qu'il y ait trop de concentration sur le terrain.

M. Ivanov le confirme. Quand il y a des matchs en hiver, si le centre sportif est fermé, il faut bien que le match ait lieu quelque part. Il y a un besoin de plus d'infrastructures dans tous les sports et il faut des créneaux horaires qui soient plus adaptés et plus flexibles pour permettre de pratiquer leurs sports.

Un commissaire se demandait si certains des clubs étaient empêchés aujourd'hui. Il trouve dommage dans un contexte de rareté et de mutualisation des espaces que certaines de ces infrastructures ne soient pas davantage utilisables dans un contexte de rareté des terrains et de mutualisation des espaces. Il ajoute que sur le principe de base du contrat de confiance, sans que ça entraîne une privatisation des terrains, on irait dans le bon sens. Il faudrait également entendre la magistrature et ses services pour connaître les raisons pour lesquelles elle est plutôt défavorable à l'idée.

M. Ivanov ajoute que si cette motion a été déposée avec ses collègues c'est qu'il y a une vraie demande, de vrais besoins et une vraie problématique. L'idée

est de trouver une solution pour permettre à tout le monde de pratiquer le sport, même l'hiver, et même en dehors des horaires. Il comprend les problématiques liées aux ressources humaines.

Un commissaire soulève que M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis avait indiqué, quand il était du hockey sur gazon à Richemont, qu'elle préférerait dépenser de l'argent pour dépenser dans le sport que pour permettre l'ouverture plus tardive d'une buvette. La problématique qu'il y a, c'est qu'il y avait avant des contrats de confiance qui permettaient d'éviter de faire travailler des personnes plus de huit heures. Il demande à M. Ivanov si ces contrats de confiance ne pourraient pas s'appliquer aux buvettes pour favoriser les dynamiques sociales et d'intégration. Il demande ce qu'il pense du moment où le club se retrouve après l'entraînement.

M. Ivanov répond que le lien social est très important. Etant donné que cela fait plus de cinquante ans qu'il est dans les clubs, il pense que le sport est comme une deuxième famille. Dans de nombreux clubs, si on prend par exemple le FC Lancy, ils ont la chance d'avoir deux buvettes, une à Florimont et une à côté de la piscine du Grand-Lancy. Après les entraînements les gens restent à la buvette pour boire un verre et manger.

En ce qui concerne Richemont, M. Ivanov suppose qu'il s'agit d'un fermage de la Ville. Un restaurant ou un bar qui veut ouvrir au-delà de 23h, il peut demander la dérogation.

Le président précise que le problème, c'est qu'il s'agit d'un bail de la GIM et dans le bail d'origine c'est prévu que la fermeture se fasse à 22h. Or, les entraînements se terminent à 22h et ne permettent pas d'en profiter. Il ajoute que ces espaces permettent effectivement de favoriser le lien social.

M. Ivanov précise que ce lien social est capital, ces échanges sont nécessaires. Pour Richemont, il faudrait peut-être réfléchir avec la GIM et demander une modification du bail, ce serait bien d'en discuter avec M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis.

Un commissaire revient à la facilitation d'accès aux installations sportives, il indique que l'on a tous envie de dire que l'on est d'accord avec ça. Il semblerait que la situation soit bloquée comme s'il y avait une volonté de ne pas ouvrir. Il demande pourquoi les accès sont fermés à un certain moment. Il remarque que le partenariat est une solution mais il serait préférable de comprendre pourquoi il existe ces horaires actuels. Il ajoute que l'argument concernant l'ouverture de la buvette au-delà de 22h n'est pas pertinent face à la motion.

M. Ivanov précise que, à Balexert, les entraînements se font en hiver de 15h30 à 21h30. Il ajoute que lorsque l'on sort des entraînements, il est appréciable de boire un verre en compagnie des autres sportifs. M. Ivanov va transmettre au président les horaires du stade de Vessy.

Le stade est fermé à 17h du vendredi 17 décembre au 24 décembre et du lundi 10 au vendredi 28 janvier. Les samedis et dimanches sont fermés. Concernant la fermeture annuelle, celle-ci se situe entre le 24 décembre 2021 et le 9 janvier 2022. M. Ivanov indique qu'il y a des arrangements au niveau de la Ville pour les terrains mais il pense que c'est une question à poser à la magistrate ou M<sup>me</sup> Bonvin pour trouver des solutions. Le dépôt de ce texte permet d'ouvrir le débat pour trouver des solutions afin de satisfaire les clubs.

Le président demande si M. Ivanov connaît les raisons pour lesquelles il y a ces horaires restreints.

M. Ivanov répond qu'il y a sûrement un lien avec les ressources humaines. Dans le département de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, il n'y a pas eu de vote sur de nouveaux postes, c'est le seul département qui n'a pas augmenté son personnel il y aurait peut-être besoin d'une ou deux personnes supplémentaires. Le but c'est de trouver un système de remplacement, de partenariat, d'échanges, d'où l'idée de ce contrat de confiance. Le but c'est d'aider la Ville, de responsabiliser les clubs et cela permettrait d'éviter d'engendrer des coûts additionnels.

Un commissaire voulait s'assurer que le contrat de confiance pour l'accès aux centres sportifs et l'utilisation de la buvette ne fait pas partie du même projet, il précise qu'il y aurait d'autres enjeux.

Un commissaire trouve qu'il y a un côté pathétique dans ces discussions dans les commissions. On ne trouve pas de moyen pour qu'un détenteur de buvette puisse être davantage impliqué dans la gestion des espaces sportifs. Il arrive un moment où il faut refaire confiance pour que les personnes redeviennent pragmatiques.

M. Ivanov réagit. Le sport regroupe vraiment un aspect social, convivial et de nombreux bienfaits pour la santé. Dans bien des cas, il y a des fermages qui existent, ce qui signifie qu'il y a un tenancier qui est là. Il suggère que ces personnes soient impliquées d'une manière ou d'une autre. Le tenancier pourrait s'organiser avec le club. C'est une piste de réflexion qu'il faudrait avoir en parallèle de cette motion.

Un commissaire voulait revenir sur le fait de laisser les clefs à certaines associations. Dans les restaurants scolaires, il y avait ponctuellement certaines associations qui louaient la salle, elles s'inscrivaient à un service de la Ville pour que la Ville demande ensuite si la salle pouvait être louée. C'est un système qui existe déjà finalement au sein de la Ville et pourrait être ainsi transposé au sport. En dehors des horaires d'ouvertures, dans le cas où le club souhaiterait s'entraîner, il pourrait effectuer cette demande sur ce modèle-là. Il n'y aurait plus de problème de gestion des clefs dans le cas où plusieurs associations l'utiliseraient.

M. Ivanov rebondit sur ces propos: cette motion va en direction de clubs reconnus qui touchent des subsides, qui ont déjà un contrat avec la Ville puisqu'ils ont des créneaux horaires sur lesquels ils s'entraînent et le week-end ils ont des matchs. Les clubs sont déjà identifiés, derrière le club, il y a la faïtière.

La commissaire indique que la procédure qui existe pour les restaurants scolaires implique juste une inscription. Sur ce même principe, ce pourrait être une procédure assez simple et qui pourrait contrer l'argument de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis consistant à dire que l'on donne des clefs à tout le monde.

M. Ivanov précise que ça concerne moins de 10 sports. Il ne faudrait pas seulement impliquer le club mais obtenir également une validation au niveau cantonal.

La commissaire ajoute qu'étant donné qu'il s'agit de locaux de la Ville, ce serait à elle de s'en charger.

M. Ivanov ajoute que le contrat par exemple de Vessy est entre la Ville et l'Association cantonale de rugby et ensuite cette dernière donne les horaires. Ça passe d'abord par la faïtière et ensuite entre la faïtière et la Ville ils se voient en tripartites. Le contrat de confiance permet d'éviter d'avoir des frais supplémentaires.

Un commissaire indique que lorsqu'il jouait avec Champel, durant l'hiver, ils se retrouvaient à l'école de Peschier et c'est l'entraîneur qui se chargeait d'ouvrir et fermer. Ensuite la Ville a embauché un gardien alors que le système précédent fonctionnait tout autant. Il faudrait revenir à ces contrats de confiance.

Un commissaire précise que la Ville donne depuis quelques années accès à certaines salles de gymnastique en dehors des horaires de cours. Il demande comment la Ville fonctionne avec ces personnes.

M. Ivanov répond que ce serait intéressant d'avoir un règlement, de savoir comment ça se passe. Il faudrait d'abord auditionner M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis.

Un commissaire précise que les salles louées en hiver concernent les écoles et donc le département de M<sup>me</sup> Kitsos. Pour les salles en extérieur, il s'agit du département de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis.

Le président a l'impression qu'il y a une différence entre les écoles où il y a le concierge ou s'il n'est plus à demeure, on loue à des associations parce que c'est un immeuble plutôt qu'un stade qui est un espace plus grand, moins sécurisé. Il peut comprendre qu'il y ait une différence. Il demande si M. Ivanov aurait des exemples de cas où il y aurait ces contrats mis en place.

M. Ivanov répond que certains stades sont privés, ont leurs employés, les clubs génèrent des budgets. Généralement les paiements se font à l'association

qui gère le stade. D'une manière ou d'une autre on revient à la problématique du concierge ou du gardien, l'idée c'est d'utiliser des bénévoles pour éviter que des coûts ne soient engendrés auprès de la collectivité.

### *Discussion*

Le commissaire suggère d'auditionner le Service des sports et cas échéant voir si nécessaire d'auditionner d'autres personnes.

Une commissaire socialiste signale qu'elle a partagé un lien sur le chat de solution intelligente de boîtier à clef qui peut être une solution technologique à cette problématique où toutes les remises de clefs sont consignées par la domotique avec laquelle il y a un traçage de la remise de clefs.

Le président met au vote la proposition d'audition du département de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, ce qui est accepté à l'unanimité.

### **Séance du 24 mars 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel*

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que la motion M-1597 demande au Conseil administratif d'établir un contrat de confiance entre les clubs et l'administration municipale pendant et en dehors des heures d'ouverture et d'adapter au besoin le règlement des installations sportives de la Ville de Genève. M<sup>me</sup> Bonvin présente le fonctionnement du Service des sports afin de comprendre ce que cela impliquerait dans la gestion des sites et pourquoi la motion ne peut pas être mise aussi facilement en place. Le Service des sports de la Ville de Genève dispose d'un budget de 46 millions de francs et de 217 employé-e-s. Il y a 2,5 millions d'usagères et d'usagers dans les infrastructures par année. Il y a plus de 800 clubs sportifs sur le territoire du Canton et une grande partie viennent en Ville. Pour donner un ordre d'idée, il y a, dans chaque piscine, environ 1000 personnes par jour (Vernets et Varembe). Nos piscines sont ouvertes sept jours sur sept, 320 jours par année de 7h à 22h signifiant que les collaborateurs sont présents de 6h à 23h30. Il y a plus de 3000 matchs, événements sportifs pour tous les publics et tous les sports confondus sur les sites. Il y a environ 20 000 locations de terrains pour le public.

Le Service des sports gère 24 centres sportifs qui sont principalement situés sur le territoire de la Ville de Genève. Certains sont en dehors de la commune mais sur des terrains appartenant à la Ville comme le Centre sportif du Bois-des-Frères à Vernier, celui de Vessy sur la commune de Veyrier ou le stade de Fronte-

nex sur la commune de Cologny. La Ville est aussi membre de la Fondation des Evaux.

Le Service des sports a deux types de gestion concernant les sites sportifs. Il y a la gestion déléguée et la gestion faite par le Service des sports. On met en place une gestion déléguée quand il y a un club avec une activité unique dans une salle dédiée avec une entrée séparée d'un centre sportif. Ces gestions déléguées font l'objet d'une convention entre le Service des sports et le club où de nombreux aspects sont réglés et en particulier les règles qui doivent être suivies par le club en matière de sécurité, de nettoyage mais aussi en matière de responsabilité. En général il s'agit d'un seul sport dans une seule pièce (la salle de boxe de la Queue-d'Arve, anciennement le jeu de quilles; il y a aussi, à titre d'exemple, la salle du tennis de table Silver Star qui se trouve à Varembe à côté du terrain qui a une entrée séparée).

L'autre gestion est celle qui est faite par le Service des sports. Cette gestion concerne les sites (centres sportifs) qui regroupent des activités multiples et/ou qui accueillent des publics différents (plusieurs clubs, publics, etc.). Ces sites-là font l'objet d'une gestion par le Service des sports avec des autorisations délivrées par le domaine planification qui peuvent être ponctuelles et aussi annuelles. Les raisons justifiant cette gestion sont assez simples, c'est un site multi-sports et donc multi-accès, multi-clubs et multi-usagers (public/clubs). Il y a donc autant de la pratique libre que des associations, que des écoles, que des fédérations, que des manifestations (par exemple: les centres sportifs du Bout-du-Monde, de Vessy, Queue-d'Arve et Bois-des-Frères). La gestion de ces sites implique un travail important de la part du Service des sports et qui n'est pas toujours visible. Par exemple, la gestion des caisses et des entrées pour les sites ouverts au public (l'entier des centres sportifs ont des accès au public pour des sports), la gestion de la planification (horaires d'utilisation des zones, des vestiaires, etc.); la gestion de la planification des objets (quelles salles, quels aménagement, basket, handball?). Il y a plus de 145 objets qui sont mis à disposition et ça va de la réservation d'une salle, d'un terrain de tennis, à une ligne d'eau... Ces objets sont gérés quotidiennement par le Service planification qui peut recevoir jusqu'à plus de 100 mails par semaine pour des demandes de réservation, de modifications, de besoins (les demandes peuvent concerner la semaine prochaine comme les années suivantes soit 2024, 2025). Ces autorisations indiquent toutes les règles de mises à disposition, les tarifs, les gratuités (avec indication de la valeur de la gratuité), etc.

Le Service des sports gère aussi la sécurité des sites; les ouvertures, les fermetures, la sécurité des usages, les lumières, la ventilation, etc. (tout ce qui est technique). Il y a également l'entretien des sites, des piscines, on ne peut pas ouvrir une piscine tant que l'eau n'a pas été testée par exemple. Il y a six piscines en Ville de Genève qui doivent être testées avant 7h tous les matins pour qu'elles

puissent être ouvertes aux écoles et au public. La sécurité des bassins doit être également assurée par nos gardiens de bain lorsqu'il y a du public. Il en est de même pour les patinoires, la glace est faite toutes les 45 minutes avec des surfaçuses, il y a aussi la gestion de la centrale de froid, les caisses pour les entrées public, etc. Dans les centres sportifs, le Service des sports s'occupe également de l'entretien des sites (vestiaires, salles) et de la mise en place (s'il y a des entraînements de basket et ensuite de handball, c'est le Service des sports qui s'occupe de ces changements). Les terrains extérieurs doivent être aussi entretenus et gérés; tonte, marquage, annulation de match en fonction de la météo, etc.

Il y a donc énormément de travail qui est fait en amont et qui n'est pas toujours visible effectivement. Nous gérons également l'entretien des bâtiments avec la DPBA pour une enveloppe de 1,2 million de francs par année (entretien, réparation de l'éclairage, des installations électriques, des autorisations et homologations (les terrains de foot doivent être homologués tous les quatre ans). Il y a également toutes les réparations urgentes qui sont faites par les ateliers du Service des sports pour que les usagers et usagères puissent continuer de s'entraîner et utiliser nos installations.

Donc tout cela est réalisé par les équipes du SPO et ce, 360 jours par année (quand certains sites sont fermés, d'autres sont ouverts), de 6h à 24h voire de 5h à 1h du matin. Des services de piquet sont aussi disponibles 24h/24 pour les installations techniques (piscines, patinoires, etc.).

M<sup>me</sup> Bonvin prend l'exemple du centre sportif de la Queue-d'Arve. Le taux d'occupation des clubs est à 777 heures sur 9 jours, soit 86 heures par jour en moyenne. Ce sont des chiffres qui ne comptent pas le public (soit sans la grimpe, sans la pétanque, sans le badminton, sans le squash et sans les gens qui viennent courir). Dans la salle B, qui est une salle triple, il peut y avoir du handball, du football, du tchoukball, en même temps. Il y a également les journées sportives du DIP, les sports universitaires, des matchs de LNA ou LNB pour le badminton ou le rink hockey, etc. Le centre comporte aussi la salle E avec le vélodrome. Au milieu de cette piste, il y a un terrain multisports ou des équipes de basket viennent s'entraîner, ou il y a de la gymnastique, ou d'autres activités sportives. Il y a plus de dix sports différents qui utilisent le site par jour et parfois on peut aller jusqu'à 15 sports différents et plus de 15 à 20 clubs par jour (il peut y avoir plusieurs clubs par sport certaines fois). Comme vous pouvez le voir, il y a peu d'espace libre sur le planning présenté si on tient compte des périodes d'entretien et de nettoyage qui sont nécessaires quotidiennement. Il y a de plus en plus d'écoles qui viennent également pour les journées sportives et tournois scolaires.

M<sup>me</sup> Bonvin prend maintenant l'exemple du stade du bois de la Bâtie (site extérieur) qui se situe à côté du cimetière de Saint-Georges et qui comporte deux terrains de foot. Le taux d'occupation par semaine est important avec plus de

46 entraînements du lundi au vendredi et jusqu'à 15 matchs en moyenne le week-end (cela fait plus de 30 équipes sur deux jours avec mise à disposition de vestiaires propres à chaque match pour les deux équipes).

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique qu'elle souscrit à la plupart des considérants de la motion. L'objectif que tout le monde a est de pouvoir augmenter la pratique sportive de la population genevoise. Il est vrai qu'avec les éléments amenés, M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis est convaincue que la pratique sportive n'est pas limitée en Ville de Genève pour des questions d'horaires mais qu'elle est plutôt liée à une problématique de locaux. Il y a un manque de salles et c'est la raison pour laquelle l'accent a été mis sur le plan directeur des infrastructures pour rénover les salles, faire en sorte qu'elles puissent accueillir de plus en plus de sportifs différents, d'augmenter la capacité des sites. La véritable problématique concerne les locaux. La particularité en Ville de Genève est qu'il y a des sites qui sont multi-sports, multi-publics, donc il ne peut pas y avoir les mêmes solutions qui peuvent se faire dans de plus petites communes où il n'y a souvent qu'un seul club local facilement identifiable en termes de responsabilités. Pour la Queue-d'Arve, ce serait inimaginable de commencer à faire des contrats de confiance et ce pour des raisons de sécurité, de gestion du matériel, de propreté des lieux. Au niveau des horaires, le Service des sports fait en sorte d'utiliser au maximum les possibilités qu'il y a (la plupart des sites en semaine sont ouverts de 8h à 22h, de 8h à 20h le week-end et les horaires des piscines ont été élargis jusqu'à 22 h).

### *Questions des commissaires*

Une commissaire entend ce qui est dit sur la question de la gestion des locaux et notamment des clefs. Le Service des écoles le fait et c'est pourquoi elle demande s'il ne serait pas envisageable de fonctionner comme ils le font.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis précise que le Service des sports ne s'en charge pas et que c'est le Service des écoles qui s'en occupe.

La même commissaire demande si l'une des solutions serait d'envisager que le Service des écoles s'en charge.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis suggère de voir avec les écoles du secondaire, elles sont très peu ouvertes et accessibles pour les clubs. Le Canton semblait réticent car il craignait que des incivilités y soient commises. La Ville de Genève ouvre beaucoup ses locaux, le Canton ne semblait pas avoir la même politique. Il y a un projet test qui est mené par M. Apothéloz pour réfléchir à ouvrir davantage les salles du Canton.

M<sup>me</sup> Bonvin ajoute que la problématique principale liée aux écoles réside dans le fait que de nombreuses salles ne sont pas accessibles de l'extérieur sans pas-

ser par l'école, ce qui pose de nombreux problèmes puisqu'il faut que quelqu'un gère l'accès. La salle Henry-Dunant (salle du secondaire DIP) fonctionne très bien puisqu'elle a été pensée afin d'avoir un accès complètement indépendant de l'école. Dans ce cas, Genève Volley a la salle et ils ont la clef et y accèdent en dehors des horaires scolaires librement. M<sup>me</sup> Bonvin indique que les clubs ou associations en gestion déléguée souhaiteraient que la gestion soit reprise par le Service des sports car cette gestion déléguée implique de nombreuses contraintes (responsabilité, nettoyage, etc.).

Concernant les salles du Service des écoles, elles sont bien occupées en dehors des horaires scolaires, ce qui n'est pas forcément le cas des salles du secondaire qui dépendent du DIP.

La commissaire demande si le Silver Star utilise tout le temps la salle, si ce ne serait pas plus simple d'avoir des salles déléguées plutôt qu'un centre sportif.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que le Service des sports aimerait reprendre cette salle en gestion et repenser le site dans son ensemble (projet en cours).

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis ajoute qu'il y a une réflexion autour de la mutualisation pour toutes les infrastructures, par exemple avec le nouveau centre des Eaux-Vives.

La commissaire demande si les terrains extérieurs ne pourraient pas être plus accessibles librement.

M<sup>me</sup> Bonvin précise que ça dépend des endroits. Il faut savoir que c'est toujours un problème de respect, le Service des sports laisse s'il peut mais le respect pour les infrastructures est diminuant en fonction des années. Il y a également peu de places pour l'usage public puisque les week-ends en saison sont pris (championnats, tournois, etc.).

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique qu'il y avait des pistes concernant le parc Trembley, il y a un terrain de foot grillagé qui est coupé systématiquement. On pourrait imaginer qu'il soit laissé ouvert lorsqu'il n'y a pas de match.

M<sup>me</sup> Bonvin ajoute que le Service des sports travaille aussi en fonction des quartiers. Un des terrains du Bois-des-Frères est par exemple laissé ouvert pour les habitations à côté. L'avantage du Bois-des-Frères c'est qu'il y a des gardiens en tout temps, ce qui permet de trouver le juste milieu pour que certains viennent jouer sans gêner les habitations à côté mais aussi sans déprédation.

Enfin, la commissaire demande si certains sports sont plus (ou moins) cadrés que d'autres.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que cela dépend plutôt des besoins d'infrastructures en fonction du sport.

M<sup>me</sup> Bonvin ajoute qu'il y a toujours eu cette volonté de trouver un juste milieu entre l'activité publique et l'activité de club.

Un commissaire demande si ce type de gestion déléguée ne peut pas s'étendre à d'autres sites que des sites fermés (par exemple les écoles).

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique que ce sont les écoles qui s'en chargent et non pas le Service des sports.

Le même commissaire remarque que certains centres ferment plusieurs mois l'hiver et assez tôt (les Evaux, Vessy).

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis précise que le centre sportif des Evaux appartient à une fondation dans laquelle siègent cinq communes dont la Ville de Genève. La magistrature peut bien entendu porter ce point pour discussion au sein de la fondation mais la Ville de Genève n'est pas la seule à décider.

Le commissaire précise qu'il y a actuellement cette envie de mutualiser davantage. Le problème c'est que de nombreux centres sont surchargés par la hausse de licenciés sportifs. Il demande pourquoi ne pas utiliser le service de piquet afin d'éviter que des centres sportifs ferment aussi tôt.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que la raison pour les Evaux était liée au fait qu'ils n'ont pas de terrains synthétiques, et donc l'hiver, on ne peut pas utiliser les terrains en gazon naturel (gèle). Pour ce qui est de Vessy, le centre sportif ferme à 16h en décembre et janvier car il n'y a aucune demande d'entraînement ou d'activité de club durant cette période... Le Service des sports s'efforce de répondre positivement aux demandes lorsque c'est possible, il dit oui si c'est possible (techniquement et logistiquement). Si le centre ferme à 16h à Vessy en décembre et janvier c'est parce qu'il n'y a pas d'entraînement de clubs. Il faut tenir compte aussi de la sécurité, on ne va pas ouvrir les terrains de tennis ou de beach au mois de décembre (risque de gel). En revanche si un club veut faire des entraînements de rugby, de football américain, ou d'un autre sport et que c'est possible alors nous répondrons positivement. M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que le planning du terrain de rugby n'est pas géré par le Service des sports mais par l'Association cantonale genevoise de rugby et le football américain (Seahawks).

Les gardiens d'installations sportives sont engagés toute l'année à 100% même si le site ferme à 16h, ils sont là car il y a de nombreux travaux qui doivent être faits. Nous ne pouvons fermer pendant les périodes de championnat et de forte exploitation, donc le Service des sports utilise ces périodes aussi pour faire des entretiens plus importants. La Queue-d'Arve par exemple (site intérieur exclusivement) ferme un mois l'été car des entretiens importants doivent être faits et la fréquentation est moindre en juillet dans ces salles.

Un commissaire souscrit aux considérants de la motion sans connaître les situations particulières auxquelles le Service des sports est confronté. Il entend qu'il y a cette volonté de la mutualisation au maximum des espaces mais il est attristé vis-à-vis du fonctionnement en silo des différents départements de la Ville. Il estime qu'il doit y avoir un dialogue concernant l'utilisation des différents espaces. Il y avait une volonté que des salles de gymnastique puissent être utilisées par des particuliers et il espère que c'est toujours le cas. Au vu de la planification des nouveaux édifices, ce commissaire demande s'il y a des discussions qui se font avec les autres départements pour prévoir les utilisations différentes de ces infrastructures (pour que les écoles/les clubs puissent en bénéficier). Il était surpris de lire que la piscine de l'école de Chandieu n'a pas été prévue pour une utilisation en dehors des horaires scolaires alors qu'il y avait peut-être une demande des habitants.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que chaque magistrat-e est responsable de son département mais qu'il y a évidemment des collaborations constantes entre les différents départements et services. Les salles sont très utilisées au niveau du Service des écoles. Il faudrait plutôt regarder du côté du secondaire.

M<sup>me</sup> Bonvin précise que lorsqu'il y a des constructions d'écoles, il y a une demande que les salles de gym soient faites aux dimensions sportives pour pouvoir accueillir tous les sports. Il ne faut pas croire qu'il n'y a pas de collaborations entre les services de la Ville de Genève. Le Service des sports collabore avec le Service des écoles qui met à disposition des salles scolaires pour les clubs sportifs et toutes les salles des écoles sont fortement utilisées. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi toutes les activités para et le périscolaire dans ces salles de gym. Il y a aussi d'autres activités que le sport dans ces salles (culture, musique, etc.). Il faut savoir que la prochaine piscine qui sera construite aux Eaux-Vives sera un bassin mixte public et écoles. Le dernier bassin qui a été construit, la piscine de Chandieu, n'est pas mixte (public-école) puisqu'il y a la piscine de Varembe à côté qui est un bassin public. Le Service des sports a donc pris le parti de décharger Varembe de l'activité des clubs en les déplaçant à Chandieu en dehors des horaires scolaires. Il faut savoir que les règles en termes d'aménagement pour les piscines sont complètement différentes si on ouvre au public ou uniquement aux écoles et clubs.

Un commissaire demande s'il comprend bien que cette motion pourrait être acceptée malgré les propos et réticences. Dans le fond, il y a potentiellement des choses à faire puisque ce fonctionnement existe déjà. Il entend que le Service des sports est très rigoureux sur les rares contrats ou conventions qu'il peut y avoir. Cette motion serait un encouragement à l'exécutif pour avoir une réflexion transversale sur les possibilités de répondre à cette motion. On a bien compris que les équipements sportifs des écoles pourraient être aussi concernés par ça. Le commissaire ajoute que la deuxième invite de cette motion ne semble pas être

dénuée d'intérêt puisque fondamentalement le règlement auquel on fait allusion ne cadre pas les conventions qu'il y a actuellement, ce serait justement l'opportunité d'ajuster ce règlement.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis partage les considérants de la motion mais émet quelques réserves concernant les invites telles que rédigées ici. De son point de vue, elles ne sont pas adéquates car la solution proposée est suggérée sur les installations sportives et comme il été dit, le Service des sports a une particularité concernant les infrastructures sportives qui fait que cette solution de contrat de confiance n'est pas adaptée aux infrastructures sportives.

M<sup>me</sup> Bonvin précise que dans l'objet de l'art. 1 du règlement des installations sportives, il y a quatre lettres qui définissent exactement quelles sont les infrastructures qui sont gérées par le Service des sports et les salles dédiées n'y sont pas. C'est pour cela qu'il n'y a pas de mention sur les conventions dans ce règlement (où l'on parle des centres sportifs, des piscines et des patinoires). Les sites dédiés ne font pas partie d'un centre sportif ou d'un stade, ce sont des sites avec des entrées complètement séparées. Il faut aussi comprendre qu'on ne peut pas donner une clef à plusieurs personnes/clubs différents qui vont entrer dans un centre sportif aussi grand que celui de la Queue-d'Arve, il y aura des problèmes de gestion techniques, de sécurité, etc.

M<sup>me</sup> Bonvin indique que les sites pourraient fermer plus tard mais il y aurait probablement peu de personnes qui viendraient dans les centres sportifs car nous fermons déjà à 22h. Et si nous étendions les horaires d'ouvertures cela voudrait dire que des entraînements commencent à 21h30 pour finir à 23h. A ce jour, les clubs n'ont pas fait ces demandes et cela impliquerait également plus de ressources humaines.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis précise que ces contrats de confiance peuvent être adaptés pour certaines infrastructures mais pas pour les installations sportives de la Ville de Genève.

Un commissaire demande sur quel règlement sont définis les besoins d'homologation tous les quatre ans.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que c'est l'Association suisse de football (ASF) et l'Association cantonale de football (ACGF) qui le demandent pour les terrains.

Ce même commissaire indique qu'il lui semble que la future salle des Eaux-Vives sera homologuée pour que le handball puisse jouer avec assez de volume.

M<sup>me</sup> Bonvin indique que toutes les salles sont homologuées pour le handball et tous les projets incluent dorénavant les dimensions du handball (qui sont les plus grandes pour un sport d'équipe). M<sup>me</sup> Bonvin indique que les règlements édictés par les associations faïtières fédérales sont de plus en plus contraignants

et que les instances publiques (communes, cantons, Association suisse des services des sports) discutent avec l'Office fédéral du sport (OFSP) à ce sujet. La plupart des sports en salles ne veulent plus de multiples marquages pour les compétitions de ligue nationale. Cela signifie qu'il faudrait quasiment une salle pour chaque sport.

Il est important de relever que le Service des sports est au service des associations et des clubs. Si l'association ou le club a besoin de quoi que ce soit, il s'adresse au Service des sports. Dans 90% des cas, la réponse sera positive. Ce qu'il faut comprendre c'est que si on doit ouvrir après 22h, nous le ferons mais il faut aussi prendre en compte les règlements comme le fait qu'il est interdit d'avoir les éclairages des terrains de foot et des zones de jeux après 22h. Il faut aussi savoir que les règles concernant les infrastructures et les sports évoluent constamment, l'OFSP sort des normes pour les installations sportives et les pratiques et elles changent régulièrement et sont différentes selon les sports. L'architecte de l'OFSP a donné sa démission fin 2021 et il n'a toujours pas été remplacé à ce jour. Aujourd'hui, quand la Ville de Genève construit une infrastructure sportive, le Service des sports et la DPBA rencontrent chaque association de chaque sport pour connaître toutes les normes et ainsi répondre aux différentes règles (cantonales, fédérales...) et se réfèrent aux documents officiels.

### *Discussion*

Un commissaire pense que la problématique est aussi liée au niveau scolaire, que ça dépend aussi du Canton et pas seulement de la Ville. Il a l'impression que des auditions supplémentaires semblent superflues. Raison pour laquelle ce commissaire précise qu'il va voir pour modifier les invites à la suite de l'audition du jour.

### **Séance du 5 mai 2022**

Un commissaire propose d'auditionner M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Le président met au vote la proposition, qui est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 25 août 2022**

#### *Discussion*

Le président annonce qu'il relancera M<sup>me</sup> Kitsos pour recevoir une réponse sur cet objet.

Un commissaire estime que cette proposition nécessite la présence d'un concierge pour ouvrir et fermer les portes des écoles. Se posent également des questions de sécurité.

Le président répond qu'il est possible d'élaborer un contrat de confiance avec les clubs. De nombreuses salles pourraient servir aux clubs.

Le commissaire soutient la proposition de la motion, qui permettrait de chasser les indésirables qui traînent dans les préaux.

Un commissaire rappelle qu'il a été affirmé lors de précédentes auditions que certaines salles de gym d'école sont accessibles à des clubs et à des particuliers en dehors des heures scolaires.

### **Séance du 15 septembre 2022**

#### *Discussion*

Le président indique qu'il faut poser des questions à M<sup>me</sup> Christina Kitsos par écrit. Il a prévu deux questions qu'il soumet à la commission: «Quelles seraient les conditions contractuelles de la location des salles pour le week-end et les vacances scolaires?» et «Quels seraient vos interlocuteurs privilégiés, l'Association genevoise des sports ou les associations cantonales (association de football par exemple)?».

Il propose d'envoyer ces questions au Service du Conseil municipal qui les transmettra par écrit à M<sup>me</sup> Kitsos afin que cette dernière puisse répondre au sujet de la motion M-1597.

La commission accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Séance du 12 janvier 2023**

#### *Discussion et vote*

Le président rappelle que la M-1597 est liée à la motion M 2849-A du Grand Conseil. Cette motion demande également que les salles de gymnastique puissent être utilisées pendant les week-ends et les vacances scolaires. La motion M-1597 propose d'établir un contrat de confiance entre les clubs sportifs ou associations (à ajouter à l'invite) et l'administration municipale stipulant les conditions d'utilisation des installations sportives pendant et en dehors des heures d'ouverture habituelles et d'adapter au besoin le règlement des installations sportives de la Ville de Genève (LC 21 711).

Cette motion a été traitée en commission, et un an et demi plus tard, M<sup>me</sup> Zbinden a déposé la motion M-1739, qui a été cosignée par certains membres

de la commission des sports. Les invites demandent de lancer un projet pilote d'ouverture de salles de gymnastique des écoles primaires de la Ville de Genève pendant les périodes de vacances scolaires aux différentes institutions ayant déjà des créneaux pendant l'année scolaire en cours, à savoir clubs sportifs, associations et travailleurs sociaux hors murs du Service de la jeunesse qui accompagnent la jeunesse dans la pratique des différents sports; de mettre en place un système de suppléance ou de contrats à durée déterminée pour le remplacement des concierges des dites salles de sport pendant les périodes de vacances scolaires. Il informe que la troisième invite est caduque («de prendre contact avec le Canton de Genève pour que ce dernier fasse de même au niveau des salles de sports dépendant du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse sur le territoire de la Ville de Genève»), car cela est déjà demandé dans la motion du Grand Conseil qui a été votée.

La commission des sports avait par la suite souhaité auditionner M<sup>me</sup> Christina Kitsos, et cette dernière a préféré répondre par écrit aux questions des commissaires. Il rappelle les questions posées à M<sup>me</sup> Kitsos ainsi que les réponses qu'elle a fournies à la commission.

1. Quelles seraient les conditions contractuelles à l'élargissement des horaires sur les week-ends ou sur les vacances scolaires?

Il faut savoir que les écoles sont conçues comme des équipements publics largement ouverts sur leur quartier en dehors des horaires scolaires. Ainsi, les écoles sont ouvertes tous les jours de la semaine de 7h à 22h et plusieurs bâtiments sont ouverts les week-ends et pendant les vacances scolaires. Des activités nombreuses et variées y sont organisées. Outre les activités sportives, de nombreuses associations proposent des activités culturelles et de loisirs. L'enseignement délégué, à savoir l'enseignement du solfège et de la musique et les cours de langue et culture d'origine, se déroule également dans les écoles primaires de la Ville. Les écoles sont donc déjà très largement ouvertes.

Il convient d'expliquer qu'il existe trois types de mise à disposition de salle:

- des mises à disposition récurrentes pour des associations tous les jours de la semaine, de 16h à 22h, ainsi que les week-ends sur la base de demi-journée (8h-12h et 14h-18h) ou de journée complète. Les mises à disposition récurrentes les week-ends sont très fréquentées par les associations sportives, à titre d'exemple pour l'année scolaire 2022-2023, 25 associations bénéficient de 2275 créneaux de 4h dans 26 écoles différentes;
- des mises à disposition ponctuelles, dans toutes les écoles, tous les jours de la semaine, de 16h à 22h. Huit écoles de la Ville sont ouvertes les week-ends pour ce type de réservation. Si nous souhaitons augmenter le nombre d'écoles mises à disposition les week-ends, il conviendrait d'augmenter le nombre de RH afin de pouvoir remettre les clés aux diverses personnes;

- finalement, des locaux en propre sont aussi mis à la disposition d’associations dans plusieurs écoles à l’année avec un accès quasi illimité. Ils sont remis sur la base d’une convention.

Le président rappelle que la motion implique d’établir un contrat de confiance entre les clubs sportifs et l’administration municipale, il n’y aura donc pas besoin d’engager un intermédiaire puisqu’il y a déjà un concierge.

Un commissaire remarque que dans la suite des réponses, M<sup>me</sup> Kitsos indique que certains clubs ont le droit d’utiliser la clé pour ouvrir les portes. Il n’y a donc pas besoin de la demander au concierge. Certaines informations apportées par la magistrate sont contradictoires.

Un commissaire indique que chaque école ne suit pas le même mode de fonctionnement. Il faut les prendre au cas par cas. Il n’y a pas toujours un concierge sur place. Le nettoyage de certaines écoles est fait par des entreprises privées, et le concierge est uniquement chargé de surveiller, d’ouvrir et de fermer l’école. Dépendamment des horaires pendant lesquels les différentes associations s’entraîneront dans les salles de gymnastique, il n’y aura pas toujours une personne présente pour ouvrir la salle. Dans d’autres cas, les salles ne sont pas toujours fermées. Si le concierge constate de la dégradation à l’intérieur de la salle de gymnastique, la personne qui s’occupe de l’entretien n’aura pas forcément le temps de nettoyer la salle avant que d’autres enfants l’utilisent, le lendemain matin par exemple. C’est problématique que des enfants n’aient pas accès à la salle, car celle-ci n’a pas été nettoyée. Certaines réponses données par la magistrate sont vagues. La problématique du nettoyage est récurrente.

Le président lit la réponse de M<sup>me</sup> Kitsos en rapport à la problématique du nettoyage.

En outre, pendant les vacances scolaires de nombreux locaux sont mis à la disposition d’organismes de vacances qui organisent des centres aérés pour les enfants. Pendant ces périodes, le personnel du service est généralement en vacances.

Le président rappelle que si un contrat de confiance est établi, il n’y a pas besoin d’une personne qui vienne ouvrir la salle, puisque l’organisme aura reçu les clés.

Les frais de nettoyage sont à la charge de ces organismes. On constate une nette augmentation des demandes pour la mise à disposition de locaux durant les vacances. En plus des maisons de quartier et organismes de vacances, des associations sportives juniors organisent également des camps/stages et font part de leur intérêt à disposer des locaux durant les vacances. C’est ce qui est demandé par la motion.

La deuxième question posée à la magistrate était la suivante: quels seraient vos interlocuteurs privilégiés? Est-ce l'Association genevoise des sports (AGS)? Est-ce les associations cantonales sportives idoines comme l'Association cantonale de football?

Elle mentionne l'exemple de l'Association cantonale genevoise de football qui bénéficie de locaux administratifs sous la salle de gymnastique de l'école des Plantaporrêts. De manière générale, de nombreuses salles de gymnastique sont mises à disposition pour le football ainsi que pour le basket (école Hugo-de-Senger, Cité-Jonction, et d'autres).

La troisième question concernait les impacts financiers de ces élargissements. Cela devrait être calculé en fonction des horaires prévus. Toutefois, des mises à disposition s'effectuent déjà sans qu'un-e employé-e de la Ville soit présent-e. L'impact concernerait les frais de nettoyage et d'entretien induits par des mises à disposition intensives et des frais de fermeture des bâtiments, qui sont généralement assurés par des entreprises de sécurité.

#### *Vote de la motion M-1597*

La motion est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui (1 MCG, 3 PLR, 2 LC, 3 Ve, 2 S, 1 EàG, 1 UDC).

*Annexe:* réponses écrites de M<sup>me</sup> Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

#### *Question N° 1: Quelles seraient les conditions contractuelles à l'élargissement des horaires sur les week-ends ou sur les vacances scolaires?*

Il faut savoir que les écoles sont conçues comme des équipements publics largement ouverts sur leur quartier en dehors des horaires scolaires. Ainsi, les écoles sont ouvertes tous les jours de la semaine de 7h à 22h et plusieurs bâtiments sont ouverts les week-ends et pendant les vacances scolaires. Des activités nombreuses et variées y sont organisées. Outre les activités sportives, de nombreuses associations proposent des activités culturelles et de loisirs. L'enseignement délégué, à savoir l'enseignement du solfège et de la musique et les cours de langue et culture d'origine, se déroule également dans les écoles primaires de la Ville. Les écoles sont donc déjà très largement ouvertes.

Il convient tout d'abord d'expliquer qu'il existe trois types de mise à disposition de salle:

1. Des mises à disposition récurrentes pour des associations tous les jours de la semaine, de 16h à 22h, ainsi que les week-ends sur la base de demi-journée (8h-12h et 14h-18h) ou de journée complète.

Les mises à disposition récurrentes les week-ends sont très fréquentées par les associations sportives, à titre d'exemple pour l'année scolaire 2022-2023, 25 associations bénéficient de 2275 créneaux de 4h dans 26 écoles différentes.

Avant le Covid, 32 associations ont bénéficié de mise à disposition dans 31 salles différentes.

2. Des mises à disposition ponctuelles, dans toutes les écoles, tous les jours de la semaine, de 16h à 22h. Huit écoles de la Ville sont ouvertes les week-ends pour ce type de réservation. Si nous souhaitons augmenter le nombre d'écoles mises à disposition les week-ends, il conviendrait d'augmenter le nombre de RH afin de pouvoir remettre les clés aux diverses personnes. Il convient de noter qu'il y a relativement peu de demandes de mise à disposition ponctuelle, les clubs préférant pour leurs activités des mises à disposition récurrentes. De plus, des salles polyvalentes mais aussi les salles de gymnastique et de rythmique peuvent être louées soit par des particuliers pour l'organisation d'événements privés, soit par des associations, y compris pour l'organisation d'événements sportifs. Ces locaux sont accessibles jusqu'à 2h du matin le samedi et 22h le dimanche.
3. Finalement, des locaux en propre sont aussi mis à la disposition d'associations dans plusieurs écoles à l'année avec un accès quasi illimité. Ils sont remis sur la base d'une convention.

Il convient de souligner que le nombre de demandes est très élevé et qu'il est impossible de répondre à l'ensemble des besoins. La tranche horaire de 16h à 18h, en semaine, est la plus demandée. Toutefois, elle est prioritairement attribuée aux besoins du parascolaire. Etant donné le nombre de salles mises à disposition et les plages horaires déjà très étendues, nous ne sommes pas certain-e-s qu'il puisse être possible de prolonger les mises à disposition.

En outre, pendant les vacances scolaires de nombreux locaux sont mis à la disposition d'organismes de vacances qui organisent des centres aérés pour les enfants. Pendant ces périodes, le personnel du service est généralement en vacances. Les frais de nettoyage sont à la charge de ces organismes. On constate une nette augmentation des demandes pour la mise à disposition de locaux durant les vacances. En plus des maisons de quartier (MQ) et organismes de vacances, des associations sportives juniors organisent également des camps/stages et font part de leur intérêt à disposer de locaux durant les vacances.

*Question N° 2: Quels seraient vos interlocuteurs privilégiés? Est-ce l'Association genevoise des sports (AGS)? Est-ce les associations cantonales sportives idoinees comme l'Association cantonale de football?*

Nous essayons de diversifier le type d'associations qui ont accès à nos locaux. Nous travaillons principalement avec les clubs et associations locales. Nous souhaitons pouvoir mettre à disposition de plus petites structures. En outre, il convient de souligner que certains sports ne possèdent pas forcément d'association cantonale. En privilégiant uniquement les plus grands acteurs, nous risquons de mettre de côté des sports moins fréquentés.

A noter qu'il existe une coordination entre le Service des sports et le Service des écoles pour essayer de répartir au mieux les clubs et associations en fonction de leurs besoins. Par ailleurs, les associations sportives subventionnées par le Canton ou la commune bénéficient de la gratuité.

Ainsi, l'Association cantonale genevoise de football bénéficie de locaux administratifs en propre en dessous de la salle de gymnastique des Plantaporrêts. Et de manière générale, de nombreuses salles de gymnastique sont mises à disposition pour le football ainsi que pour le basket.

*Question N° 3: Quels seraient les impacts financiers de ces élargissements?*

Cela devrait être calculé en fonction des horaires prévus. Toutefois, des mises à disposition s'effectuent déjà sans qu'un-e employé-e de la Ville soit présent-e. L'impact concernerait les frais de nettoyage et d'entretien induits par des mises à disposition intensives et des frais de fermeture des bâtiments, qui sont généralement assurés par des entreprises de sécurité.